

Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 9e/18-07

Service consulté

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES

Projet d'action mis en œuvre par le Collège de Dadelsen de Hirsingue

Résumé : Lors de la séance publique du 14 décembre 2006, l'Assemblée Départementale, dans le cadre de l'adoption du rapport POLITIQUE DE LA VILLE, PREVENTION ET INSERTION, a voté l'abondement, à hauteur de 40 000 €, du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires.

Ce dispositif est destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Dans ce cadre, le collège Jean-Paul de Dadelsen de Hirsingue présente un projet pour un montant de 3 800 €.

Il est proposé d'autoriser, pour l'action présentée, le versement du financement correspondant au collège porteur de projet.

L'Assemblée Départementale a décidé de créer en 2003 un Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires destiné à encourager et à soutenir des actions mises en œuvre dans et aux abords des collèges, et visant à prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Au titre de l'année 2007, un crédit de 40 000 € a été voté pour l'abondement de ce dispositif devenu opérationnel à la rentrée scolaire 2003-2004.

Les projets susceptibles d'être soutenus par le Conseil Général doivent impérativement émaner des établissements scolaires eux-mêmes. Si la priorité est donnée aux actions proposées par les collèges classés en ZEP, une attention particulière peut être portée aux collèges non classés en ZEP mais présentant certains indicateurs de difficultés.

Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

Le dispositif se caractérise par une grande souplesse de mise en œuvre puisque les projets peuvent être présentés tout au long de l'année et examinés au cas par cas par une Cellule Technique, composée de représentants du Service Insertion et Développement Local du Conseil Général et des Services de l'Inspection Académique.

Cette Cellule Technique, réunie le 3 mai 2007, a procédé, sur la base des documents « Demande de financement », à l'instruction du projet présenté par le collège cité ci-dessous et qui est soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût s'élève à 3 800 € (la synthèse de ce projet figure en annexe) :

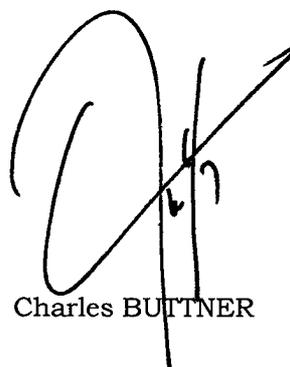
Collège	Intitulé du projet	Responsables du projet	Partenaires	Financement sollicité en euros
Jean-Paul de Dadelsen HIRSINGUE	Pour une scolarité apaisée	<ul style="list-style-type: none"> - Professeurs et ensemble de la communauté éducative (45 pers.) - Assistante sociale du collège - Association de parents d'élèves - Chef d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Compagnie de théâtre Arc en Ciel : Théâtre forum) - AFPRA - BPDJ et Gendarmes de Durmenach, - planning familial, - animateur professionnel d'échecs - Ligue de l'Enseignement - Association des groupes de soutien au soutien (AGSAS) 	3 800

Compte tenu de l'intérêt de ce projet destiné à soutenir une action visant à prévenir les incivilités et les violences scolaires, il est proposé d'attribuer un crédit de 3 800 € pour le projet examiné par la Cellule Technique.

La dépense est à imputer au chapitre 65, nature 65.737, fonction 51, enveloppe 18389.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à verser le financement correspondant, soit 3 800 €, au collège de Hirsingue, porteur du projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Annexe

Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires Cellule Technique du 3 Mai 2007

Porteur	Collège Jean-Paul de DADELSEN - HIRSINGUE
Intitulé	Pour une scolarité apaisée
Objectifs de l'action	<p>Le collège, situé en zone rurale, accueille plus de 550 élèves originaires d'une quinzaine de villages et compte, depuis trois ans, trois classes supplémentaires à savoir, deux classes de SEGPA (6^{ème} et 5^{ème}) et une classe d'UPI.</p> <p>Le projet présenté a pour objectifs de répondre au constat d'une augmentation conséquente du nombre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de retenues et de renvois de cours, - d'exclusions de l'établissement pour violences, insultes ou bagarres, - d'examens par le conseil de discipline, notamment pour des élèves de sixième, - d'élèves « ingérables » dès l'entrée en sixième. <p>Tous ces actes ont pour conséquence la dégradation de la sérénité de vie dans l'établissement.</p>
Contenu de l'action	<p>Pour atteindre les résultats attendus, l'équipe éducative souhaite réaliser un projet global et cohérent de prévention de la violence reposant sur trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'intégration de la loi, - responsabiliser les élèves, - lutter contre les discriminations. <p>Un certain nombre d'actions visant à atteindre ces objectifs seront mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rappel de la « Charte », élaborée il y a deux ans et dont une photocopie sera remise à chaque élève, - une formation d'élèves délégués, - des informations sur la loi (<i>les droits et les devoirs, les sanctions encourues en cas de non respect de la loi</i>), une visite à la cour d'assises de Colmar, - des actions de prévention des conduites addictives, - des actions visant à favoriser et améliorer les relations entre élèves (<i>de cursus différents, entre filles et garçons</i>), à accepter les différences, à apprendre la tolérance, - la mise en place de parrainages. <p>Divers partenaires extérieurs interviendront dans des domaines spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Théâtre Arc-en-Ciel, théâtre forum, pour la mise en place de parrainages, - la Ligue de l'Enseignement, pour la formation des élèves délégués, - la BPDJ, pour le rappel de la loi, - l'AFPRA, pour la prévention des conduites addictives, - le planning familial, - un animateur professionnel en jeux d'échecs, pour permettre à travers ces jeux de favoriser les échanges entre élèves (<i>des classes dites ordinaires et des SEGPA et UPI</i>).
Intervenants directs, acteurs du projet	45 personnes (<i>de l'équipe éducative</i>) ainsi que les parents d'élèves (<i>membres du CESC</i>), participeront à ce projet et bénéficieront également de formations, d'informations, de conseils et d'appui.
Durée de l'action	Le projet global sera mené de septembre 2007 à juin 2008.
Public	Tous les élèves du collège seront concernés par les différentes actions mises en œuvre dans le cadre du projet global. Le groupe des élèves délégués de classes bénéficiera d'une formation spécifique.

Partenaires	Un grand nombre de partenaires, ou intervenants extérieurs, vont participer à la réalisation du projet (<i>SDIS, BPDJ, Police Nationale, AFPRA, Ligue de l'Enseignement, Théâtre Arc-en-Ciel, Planning Familial,...</i>).
Budget Prévisionnel	Le coût global du projet s'élève à 5 550 € et correspond aux frais d'intervention des différents partenaires extérieurs et à des frais de transports des élèves. Déduction faite des participations des communes (150 €), du collège (350 €) et du Service d'Information et d'Aide aux Concours – SIAC (700 €), la subvention sollicitée auprès du Conseil Général s'élève à 4 350 €.

Conclusions, avis de la Cellule Technique :

Avis favorable pour une subvention de 3 800 €.

Il appartiendra au collège de constituer, par ailleurs, d'autres demandes (*auprès du REAP, par exemple*) de prises en charge des frais de formation aux adultes (*aide à la parentalité et, formation d'enseignants à la gestion de la violence*).